

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 12 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 12 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire.

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Date de convocation : 04 avril 2019

Nombre de conseillers présents : 10  
Date d'affichage : 19 avril 2019

**ETAIENT PRESENTS** : Jean-Claude LAB, Hélène THEVENIN, Jean BANDERIER, Anne-Laure BARRAUX, Béatrice BARRET PAQUES, Bérengère CRETIN jusqu'au point 1-6, Stéphane DUBOIS, Jean-Louis KOSIAK, Elise MOIZAN, Laurent RABBE.

**ETAIENT EXCUSES** : Marie-Ange BOICHUT, Arnaud LAVRUT, Jacques KOLSZUT, Marie-Paule LACROIX, Jean-Marc PRIN.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des membres de leur choix pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. LAVRUT Arnaud	à	Mme BARRET PAQUES Béatrice
M. KOLSZUT Jacques	à	M. KOSIAK Jean-Louis
Mme LACROIX Marie-Paule	à	Mme THEVENIN Hélène
M. PRIN Jean-Marc	à	M. LAB Jean-Claude

Le Conseil Municipal a désigné Madame THEVENIN Hélène, secrétaire de séance.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 01 mars 2019. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

### 1- FINANCES - BUDGET COMMUNAL

*Les comptes administratifs et les budgets détaillés sont consultables en mairie.*

#### 1-1 Vote du compte administratif de l'exercice 2018

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote de son propre compte administratif.

Aussi, Béatrice BARRET-PAQUES a présidé la séance lors du débat sur ce point de l'ordre du jour.

A 12 voix pour, le Conseil Municipal arrête les résultats définitifs de l'exercice 2018 du budget communal tels que résumés ci-dessus :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
625 093.58 €	1 203 472.24 €	616 054.01 €	369 462.68 €
Résultat excédentaire	578 378.66 €	- 246 591.33 €	Résultat déficitaire
<b>RESULTAT DEFINITIF + 331 787.33 €</b>			

## 1-2 Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2018

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à 14 voix pour, DECLARE que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, Mme FLEURY Patricia, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Il sera visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

## 1-3 Affectation des résultats antérieurs au budget primitif communal 2019

Monsieur le Maire rappelle que par décision du conseil municipal en date du 05 octobre 2018, le C.C.A.S. de Choisey a été dissous au 01 janvier 2019.

Aussi, l'excédent de fonctionnement de clôture de l'établissement public en question d'un montant de 2 732.19 € arrêté au 31/12/2018 sera affecté au budget communal.

L'exercice 2018 a généré au budget communal <b>un EXCEDENT de fonctionnement cumulé de</b>	<b>578 378.66 €</b>
L'exercice 2018 a généré au budget du C.C.A.S. <b>un EXCEDENT de fonctionnement cumulé de</b>	<b>2 732.19 €</b>
<i>Considérant qu'il convient d'apurer un déficit d'investissement communal de 246 591.33 € existant au 31/12/2018.</i>	
<i>Le conseil municipal, à 14 voix pour, décide d'affecter ces résultats de fonctionnement au budget primitif 2019 de la commune, comme suit :</i>	
► <b>PRIORITAIREMENT</b> , pour apurer le déficit d'investissement au compte 1068 (Section d'investissement – Recette)	<b>246 591.33 €</b>
► Et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte R002	<b>334 519.52 €</b>

## 1-4 Vote des taux d'imposition 2019 des taxes directes locales

Considérant l'état de notification des taux d'imposition de 2019 des taxes directes locales, Considérant que le produit fiscal attendu cette année est de 390 381 €,

Il est demandé au Conseil Municipal de maintenir pour l'année 2019 les taux d'imposition votés l'année précédente comme suit :

* <b>Taxe d'habitation</b>	<b>6.95 %</b>
* <b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	<b>12.83 %</b>
* <b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	<b>23.20 %</b>

## 1-5 Répartition des subventions communales 2019

Considérant les demandes de subventions reçues en mairie.

Le montant total des aides allouées dans le cadre du vote du budget primitif de l'exercice 2019 s'élève à 8 025 €.

A 14 voix pour, le Conseil Municipal APPROUVE la répartition de cette somme ainsi détaillée dans le document budgétaire :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Montant en € Subventions 2016</b>
F. rural : Fonctionnement	1500
Anciens combattants	300
Choisey et son patrimoine	650
Zik en Noue	1000
C.A.S. personnel territorial	3000
Souvenir Français (entretien tombes militaires)	75
Banque alimentaire du Jura	1500
<b>TOTAL</b>	<b>8 025 €</b>

Lors de sa séance du 13/04/2018, le conseil municipal avait demandé que les données financières des associations soient étudiées dans le cadre de leur demande d'aide communale : bilan financier N-1, résultat de l'exercice N-1 et budget prévisionnel de l'exercice N (projets particuliers).

Ces documents figuraient dans la liste des pièces constitutives de la demande de subvention mais bien souvent manquaient au dossier.

Cette année 2019 reste une année de transition, une suite favorable sera donnée aux dossiers complets sans analyse préalable des données financières de l'association.

Cependant, à partir de 2020 seuls les dossiers complets seront étudiés et feront l'objet d'une délibération.

## 1-6 Vote du budget primitif communal de l'exercice 2019

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour, ADOPTE par chapitre le budget primitif de l'exercice 2019 de la commune, validé par la commission communale des finances réunie le 08 avril 2019 comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT		Section d'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
1 225 962 €	1 225 962 €	960 222 €	960 222 €

## 2- FINANCES - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

*Les comptes administratifs et les budgets détaillés sont consultables en mairie.*

### 2-1 Vote du compte administratif de l'exercice 2018

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote de son propre compte administratif.

Aussi, Béatrice BARRET-PAQUES a présidé la séance lors du débat sur ce point de l'ordre du jour.

A 11 voix pour, le Conseil Municipal arrête les résultats définitifs de l'exercice 2018 du budget annexe assainissement tels que résumés ci-dessus :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
94 617.25 €	161 545.63 €	12 197.92 €	26 808.55 €
<u>Résultat excédentaire</u>	66 928.38 €	<u>Résultat excédentaire</u>	14 610.63 €
<b>RESULTAT DEFINITIF + 81 538.92 €</b>			

### 2-2 Approbation du compte de gestion de l'exercice 2018

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à 13 voix pour, DECLARE que le compte de gestion du budget annexe assainissement dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, Mme FLEURY Patricia, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Il sera visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

## 2-3 Affectation des résultats antérieurs au budget annexe assainissement 2019

L'exercice 2018 a généré un <b>EXCEDENT</b> de fonctionnement cumulé de	<b>66 928.38 €</b>
<i>Considérant qu'aucun déficit d'investissement n'est à apurer.</i>	
<i>Le conseil municipal, à 13 voix pour, décide d'affecter ce résultat au budget annexe assainissement de l'exercice 2019, comme suit :</i>	
► REPORT de la totalité en fonctionnement au compte R002	<b>66 928.38 €</b>

## 2-4 Vote du budget annexe assainissement de l'exercice 2019

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour, ADOPTE par chapitre le budget annexe assainissement prévisionnel de l'exercice 2019, validé par la commission communale des finances réunie le 08 avril 2019 comme suit :

Section d'EXPLOITATION		Section d'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
165 245 €	165 245 €	87 595 €	87 595 €

## 3- FINANCES - **BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX**

*Les comptes administratifs et les budgets détaillés sont consultables en mairie.*

### 3-1 Vote du compte administratif de l'exercice 2018

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote de son propre compte administratif.

Aussi, Béatrice BARRET-PAQUES a présidé la séance lors du débat sur ce point de l'ordre du jour.

A 11 voix pour, le Conseil Municipal arrête les résultats définitifs de l'exercice 2018 du budget annexe logements sociaux tels que résumés ci-dessus :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
5 622.21 €	67 445.44 €	25 686.90 €	13 714.36 €
Résultat excédentaire	61 823.23 €	- 11 972.54 €	Résultat déficitaire
RESULTAT DEFINITIF + 49 850.69 €			

### 3-2 Approbation du compte de gestion de l'exercice 2018

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à 13 voix pour, DECLARE que le compte de gestion du budget annexe logements sociaux dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, Mme FLEURY Patricia, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Il sera visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

### 3-3 Affectation des résultats antérieurs au budget annexe logements sociaux 2019

L'exercice 2018 a généré un EXCEDENT de fonctionnement cumulé de	<b>61 823.23 €</b>
<i>Considérant qu'il convient d'apurer un déficit d'investissement de 11 972.54 € existant au 31/12/2018.</i>	
<i>Le conseil municipal, à 13 voix pour, décide d'affecter ce résultat au budget annexe des logements sociaux pour l'exercice 2019, comme suit :</i>	
► PRIORITAIREMENT, pour apurer le déficit d'investissement au compte 1068 (Section d'investissement – Recette)	<b>11 972.54 €</b>
► REPORT de la totalité en fonctionnement au compte R002	<b>49 850.69 €</b>

### 3-4 Vote du budget annexe logements sociaux de l'exercice 2019

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour, ADOPTE par chapitre le budget annexe logements sociaux prévisionnel de l'exercice 2019, validé par la commission communale des finances réunie le 08 avril 2019 comme suit :

Section d'EXPLOITATION		Section d'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
75 850 €	75 850 €	42 322 €	42 322 €

## 4- AFFAIRES GENERALES

### 4-1 Inscription des chemins ruraux au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR)

En octobre 2016, la commune de Choisey a délibéré en faveur de l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées de chemins ruraux ou portions de chemins ruraux ou des itinéraires traversant des terrains communaux.

Depuis, des modifications sont intervenues (changement de propriété, nouveau tracé ...) qui oblige la commune à délibérer à nouveau.

Il conviendra d'inscrire les tronçons suivants (voir plan ci-joint) :

numéro du tronçon	section cadastrale	n° de parcelles
29a	A	13
29b	A ZR	13 34
31	A	1294
32	A	1229
34	A	13
1002b	ZR	78
1004	A ZR	1294 72-76-77
1010a	ZP	119
1012	AA	148-332
1014	ZV	29



**QD N°2** – La loi NOTRe du 07/08/2015 impose à la C.A. du GRAND DOLE de reprendre les compétences eau potable, assainissement et eaux pluviales à compter du 01/01/2020.

Les communes sont actuellement sollicitées pour apporter les données actualisées de leurs réseaux et installations au GRAND DOLE, pour mettre à jour l'état des lieux réalisé en 2016.

Cette nouvelle compétence à transférer à l'intercommunalité amène le conseil municipal à deux réflexions :

- Le devenir de l'excédent actuel du budget annexe assainissement
- L'ordre de priorité des réalisations de travaux entre les communes du GRAND DOLE sur les réseaux d'assainissement et principalement les réseaux d'eau pluviale en ce qui concerne Choisey.

**QD N°3** – GRAND DOLE Habitat a été mandaté pour conduire le projet de construction de la résidence seniors sur le site du vieux château à Choisey.

Après une première analyse du projet pilotée par l'organisme précité, Il est désormais possible d'apporter des informations prévisionnelles sur la conduite du projet :

- 12 logements attribués en priorité aux seniors
- Présentation de l'Avant-projet sommaire : fin avril 2019
- Projet définitif : mai/juin 2019
- Dépôt possible du permis de construire : septembre 2019
- Autorisation de construire : décembre 2019
- Fouilles archéologiques complémentaires : mars 2020 (1 mois de travaux sur site + 3 mois pour le compte rendu)
- Début des travaux : septembre 2020
- Fin des travaux : printemps 2022.

En plus du bien foncier, la commune sera amenée à apporter une partie de financement sur ses fonds propres ou par emprunt.

Un bail emphytéotique de 53 ans confèrera à GRAND DOLE Habitat la quasi-propiété de la résidence.

A la fin du bail, la commune aura possibilité de reprendre le bien dans son patrimoine ou de reconduire le bail.

La séance est levée à 20 H 30.

A Choisey, le 19 avril 2019

M. LAB JC, Le Maire



